

## DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Saint-Samuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, lesquels ont été déposés à la séance extraordinaire du 6 juin 2023.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2022 ont été de 2 218 004\$, alors que les charges se sont élevées à 2 495 757 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette à long terme, activités d'investissement et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2022 un déficit de fonctionnements de 234 437\$.

Le déficit accumulé non affecté au 31 décembre 2022 s'élevait à 112 800\$. Ce montant inclut le déficit de l'exercice de 2022.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 42 689\$ en 2022.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint-Samuel a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Samuel au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats des activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2022.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	6 749\$	13 122\$
ALLOCATION	3 375\$	6 561\$

---

Martin Tourigny,  
Maire